

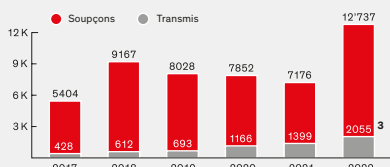
# Contre la cyberpédocriminalité : une stratégie pour la protection des enfants !



## Le problème

Les violences sexuelles sur Internet représentent une menace permanente et un danger croissant pour tous les enfants en Suisse :

- Les **signalements** de cas de pornographie illégale sur la toile augmentent **considérablement**. Nombre de signalements de soupçon de contenus pédocriminels communiqués par le NCMEC<sup>2</sup> à la fedpol/aux cantons :



- Danger omniprésent : en Suisse, **50 pour cent des 12 à 19 ans ont déjà subi contre leur gré des tentatives de contact sexuel via Internet**.<sup>4</sup>

- Le **manque de coordination des mesures de protection entraîne des contradictions et de la perte de temps**.<sup>5</sup>

- Lacunes dans la prévention** : l'efficacité des programmes de prévention n'est souvent pas évaluée. De ce fait, l'atteinte du groupe cible n'est pas garantie.<sup>6</sup>

- Les **mesures techniques de prévention** disponibles, telles que les filtres de contrôle parental, ne protègent pas suffisamment les adolescents.<sup>6</sup>



## Ce que fait l'UE

La lutte contre les abus sexuels sur les enfants doit être menée sur de nombreux fronts. Dans la stratégie du 24 juillet 2020,<sup>1</sup> elle a entre autres décidé :

- La lutte contre les abus sexuels sur les enfants est **prioritaire**.
- Des mesures coordonnées en matière de prévention, d'enquête et de soutien aux victimes sont mises en oeuvre dans le cadre de **8 actions principales**.
- Tous les instruments disponibles au niveau de l'UE (droit matériel, financement et coopération) doivent être utilisés.
- Urgence** : mise en oeuvre de la stratégie jusqu'en 2025.

- Un **centre européen de prévention et de lutte** contre les abus sexuels sur les enfants coordonne l'action des différents acteurs et devient l'entité de référence en matière d'expertise au sein de l'UE.

- Création d'un laboratoire d'innovation afin de développer techniquement la lutte contre la pédocriminalité.

- Un **réseau de prévention** composé de chercheurs-euses et de praticien-ne-s réputé-e-s évalue les mesures et les rend exploitables dans tous les États membres de l'UE.

- Les fournisseurs de services en ligne doivent assumer davantage la **responsabilité** de la protection des enfants en développant des solutions techniques adaptées ainsi qu'en signalant et supprimant les images qui consistent des abus.



## Ce qui est nécessaire en Suisse

Pour traiter au mieux le problème complexe de la cyberpédocriminalité, la Suisse a besoin d'une stratégie :

- La lutte contre la pédocriminalité sur la toile doit devenir une **priorité** dans toute la Suisse.<sup>5</sup>
- Une **stratégie nationale** doit pouvoir montrer comment l'action coordonnée de la prévention, des possibilités de signalement, de l'aide aux victimes et des poursuites pénales peut permettre d'obtenir les résultats les plus efficaces.
- Un **plan d'action** doit déterminer de manière contraignante la mise en oeuvre de la stratégie par les différents acteurs.

- Création d'une **plateforme de coordination** et d'un observatoire nationaux<sup>6</sup> afin d'harmoniser toutes les mesures.

- Coopération** réglementée avec le **centre européen et le laboratoire d'innovation** afin de garantir l'échange de connaissances et la coordination de mesures transnationales.

- Sensibilisation de l'ensemble de la population par des **mesures de prévention régulières**.<sup>6</sup>

- Création de programmes innovants de prévention sur les sites fréquentés par des enfants et des adolescents (p. ex. sur les réseaux sociaux et les plateformes de jeux) ainsi que leur **évaluation régulière**.<sup>6</sup>

- Développement des programmes de **prévention des délits**.

- Élargissement des **possibilités de signalement** (p. ex. simplification du signalement pour les adolescents).

- Initiation d'un débat de société sur **sur l'obligation de signalement** des fournisseurs de plateforme et cryptage de bout en bout.

<sup>1</sup> Stratégie de l'UE du 24 juillet 2020 visant à renforcer la lutte contre les abus sexuels concernant des enfants, en particulier les actions clés 1, 4, 5, 6 et 7.

<sup>2</sup> L'organisation étatsunienne National Center for missing and exploited Children réunit des signalements de contenus pédocriminels et les retransmet à la fedpol lorsqu'ils concernent la Suisse.

<sup>3</sup> <https://fedpol.report/de/fedpol-in-zahlen/kampf-gegen-padokriminalitaet>

<sup>4</sup> Étude JAMES2022, page 61 et suivantes

<sup>5</sup> Cela a déjà été reconnu par le canton de Zurich : cf. décision du Conseil d'État du canton de Zurich du 22 mars 2023.

<sup>6</sup> Rapport du Conseil fédéral du 11 janvier 2023 donnant suite au postulat 19.4111 Quadranti, pages 16 à 19.